



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2021

-:-

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le vingt-deux juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY (arrivé à 21h04), Mme Karen CHAFFIN, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Anne-Laurence DELAULE, Mme Mélanie NOWAK, M. Pascal LESSELINGUE (arrivé à 21h04), M. Daniel AUBERT, M. Patrick ANDROLUS, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, Mme Catherine GAVRIL, Mme Patricia FIFI, Mme Marine RENAVAND, M. Fatah BENDALI, M. Pascal PROVENT, M. Dominique SERVANTON, Mme Sophie HELIE, Mme Annick TCHIENDA, Mme Sophie HASQUENOPH, M. Christophe SKAF, Mme Monique CRUSSY, M. Igor BRAS GUERREIRO, Mme Flora LARUELLE, M. Michel LARJAUD, Mme Catherine SEBBAGH, M. Sophian MOUALHI, M. Arnaud WUST, M. Paul GOHIN, Mme Valérie LUQUET (arrivée à 20h41), M. Olivier LAFAYE, Mme Nawel HAMLAOUI, M. Vinh NGUYEN QUANG.

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Sébastien PANNAMEN, représenté par M. Christophe SKAF  
M. Clément DECROUY (arrivé à 21h04) représenté par M. Dominique SERVANTON  
M. Pascal LESSELINGUE (arrivé à 21h04) représenté par Mme Anne-Laurence DELAULE  
Mme Alexandra CHAUVAUX représentée par M. Igor BRAS GUERREIRO  
Mme Milène COITOUX représentée par M. Sophian MOUALHI  
Mme Marine BARDELAY représentée par M. Paul GOHIN

**SECRETAIRE:** M. Christophe SKAF

Ville de L'Haÿ-les-Roses  
Département du Val-de-Marne

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h39.

## RELEVÉ DES DÉCISIONS

### M. Sophian Moualhi

M. Moualhi souhaite connaître les raisons pour lesquelles, il est précisé, à propos de l'accord-cadre concernant le parking Indigo, que le marché fait l'objet d'une reconduction tacite alors que selon l'article R2112-4 CCP, la reconduction tacite est le principe. Il demande si cela signifie que les autres accords-cadres ne sont pas pris avec tacite reconduction et si oui, quelle en serait la raison.

### M. le Maire

Tous les marchés de la commune de L'Haÿ-les-Roses sont reconductibles et font l'objet d'une tacite reconduction. La précision dans le marché du parking Indigo a été indiquée par notre assistant à maîtrise d'ouvrage sans que cela ne soit nécessaire.

## 1 – COMPTE DE GESTION 2020

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECLARE** que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable public de la Trésorerie de Cachan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**ARRETE** le Compte de gestion présenté par le Comptable public de la Trésorerie de Cachan, pour l'exercice 2020.

Résultat des votes :

**POUR** : 30

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 9 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

## 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

20h45 : Sortie de M. le Maire en application de l'article 2121-14 du CGCT.

21h04 : Arrivées de M. Clément Decrouy et de M. Pascal Lesselingue.

### M. Sophian Moualhi

M. Moualhi remercie M. Berson pour la présentation du compte administratif, ainsi que les services qui s'occupent de synthétiser ces masses d'informations financières complexes pour les rendre intelligibles. Il ne s'agit pas d'un travail facile donc c'est l'occasion de les remercier et c'est également l'occasion de saluer les agents qui

mettent à exécution le compte administratif, en tout cas le budget, et qui permettent aujourd'hui de présenter le compte administratif.

En cohérence avec les positions que le groupe « L'Haÿ-en commun » a prises lors du rapport d'orientation budgétaire, le compte administratif étant le reflet du budget et des orientations qui ont été traduites dans ce budget et ne partageant pas les orientations qui ont été prises, le groupe ne votera pas ce compte administratif.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APPROUVE** le Compte administratif 2020, lequel se présente de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	Mandats ou titres émis	25 904 205.88	40 104 587.85	14 200 381.97
	Solde d'exécution N-1	7 598 437.45		-7 598 437.45
	Résultat de clôture	33 502 643.33	40 104 587.85	6 601 944.52
	Restes à réaliser	16 678 956.40	5 731 176.51	-10 947 779.89
	Résultat y compris les restes à réaliser	50 181 599.73	45 835 764.36	- 4 345 835.37

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	Mandats ou titres émis	56 364 416.79	62 371 275.71	6 006 858.92
	Excédent de fonctionnement reporté		2 700 943.91	2 700 943.91
	Résultat de clôture	56 364 416.79	65 072 219.62	8 707 802.83

	<b>Total cumulé</b>	<b>106 546 016.52</b>	<b>110 907 983 .98</b>	<b>4 361 967.46</b>
--	---------------------	-----------------------	------------------------	---------------------

Résultat des votes :

**POUR** : 29

**CONTRE** : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

**ABSTENTION** : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

NPPV : M. Vincent Jeanbrun

21h24 : Retour de M. le Maire

### 3 – EXERCICE BUDGETAIRE 2021 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

#### M. Olivier Lafaye

M. Lafaye constate avec regret que la pression fiscale locale qui est déjà très lourde, une des plus élevées de l'Île-de-France, pèse sur les couches moyennes de la ville. Or la ville a mis en réserve plus de 4 millions d'euros. Le groupe « L'Haÿ – Humanisme, Solidarité, Ecologie » suggère donc que, comme dans les entreprises bien gérées, cet argent soit rendu aux L'Haÿssiens sous la forme de baisses d'impôts.

#### M. le Maire

Le Maire fait remarquer que le rapport de cette assertion avec l'affectation du résultat 2020 n'est pas clair. Il ne peut également que regretter le taux de fiscalité dont la majorité a hérité en 2014. Il rappelle que l'excédent ne constitue pas un revenu financier mais qu'il est le résultat d'une gestion rigoureuse permettant d'améliorer les capacités d'investissement de la ville sans recours à l'emprunt.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :	4 345 835.37 €
- ligne 001 – Solde d'exécution positif reporté :	6 601 944.52 €
- ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté :	4 361 967.46 €

Résultat des votes :

**POUR** : 30

**CONTRE** : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

**ABSTENTION** : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

### 4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECLARE** que le Compte de gestion du budget annexe restauration et portage à domicile dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable public de la Trésorerie de Cachan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**ARRETE** le Compte de gestion du budget annexe restauration et portage à domicile présenté par le Comptable public de la Trésorerie de Cachan, pour l'exercice 2020.

Résultat des votes :

Ville de L'Haÿ-les-Roses  
Département du Val-de-Marne

**POUR** : 33

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

**5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le Compte administratif 2020 du budget annexe restauration et portage à domicile, lequel se présente de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	Mandats ou titres émis	10 384.60	3 961.04	-6 423.56
	Solde d'exécution positif reporté N -1		12 011.53	12 011.53
Restes à réaliser				
Total		10 384.60	15 972.57	5 587.97

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	Mandats ou titres émis	151 871.11	127 833.27	-24 037.84
	Excédent de fonctionnement reporté		36 790.93	36 790.93
Total		151 871.11	164 624.20	12 753.09

Total cumulé		162 255.71	180 596.77	18 341.06
--------------	--	------------	------------	-----------

Résultat des votes :

**POUR** : 32

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

NPPV : M. Vincent Jeanbrun

**6 – EXERCICE BUDGETAIRE 2021 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du budget annexe restauration et portage à domicile de la façon suivante :

Ville de L'Haÿ-les-Roses  
Département du Val-de-Marne

- ligne 001 - Excédent d'investissement reporté :	5 587.97 €
- ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté :	12 753.09 €

Résultat des votes :

**POUR** : 33

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

## 7 – RAPPORT D'ACTIVITES RETRAÇANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (DSU - FSRIF) POUR L'EXERCICE 2020

### M. Olivier Lafaye

M. Lafaye souhaite remercier tous les personnels, toutes les personnes qui se sont engagées dans cette animation dans la ville dans la période aussi compliquée que nous venons de vivre et il lui apparait naturel de le souligner.

D'autre part, selon lui, une remarque d'ordre général est nécessaire. Dans toutes les présentations longues, fastidieuses, mais nécessaires de M. Berson, il y aurait quand même quelque chose de choquant : systématiquement, l'Etat est attaqué. Il souhaite faire remarquer que l'Etat compense à l'euro près.

### M. le Maire

M. Le Maire estime pour sa part, comme pour celle de l'ensemble de ses collègues Maires, que les reformes mises en place par l'Etat ne sont jamais remboursées à l'euro près par ce dernier.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**PREND ACTE** de la présentation pour l'année 2020 du rapport annuel d'activités concernant les actions menées en faveur du développement social urbain.

**DIT** qu'une ampliation de la présente sera adressée à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Résultat des votes :

**Dont acte**

## 8 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

### M. Olivier Lafaye

M. Lafaye s'interroge sur le chapitre 20 « les immobilisations incorporelles » et sur la salle polyvalente. Il a été expliqué lors de notre précédent conseil que la salle polyvalente était sortie du projet de l'aménageur, ceci afin de créer des appartements supplémentaires.

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

Une question se pose sur les raisons pour lesquelles des frais d'étude de 40 000 euros pour la salle polyvalente puis 60 000 pour la pavillon Hoff sont maintenus alors que ce projet de salle polyvalente était prévu dans le projet cœur de ville.

### **M. Arnaud Wust**

M. Wust a une question sur le chapitre 13 et l'achat de matériel pour les élections. En tant qu'assesseur durant les élections, en contact direct avec les pièces d'identité par exemple, il estime qu'il a manqué, entres autres, de gants médicaux pour pouvoir tenir les bureaux de façon sécurisée. Ainsi, il se demande en quoi consiste les achats pour les élections.

### **M. Sophian Moualhi**

M. Moualhi souhaite soulever plusieurs interrogations.

Concernant les frais de gestion pour le parking Locarno, il est évoqué 28 000 euros de frais de gestion supplémentaires pour un parking qui n'est pas ouvert et pour lequel il n'est pas connu encore la date d'ouverture au public. Aussi, il est demandé à quoi correspondent ces frais.

Concernant le chapitre 20, le groupe « L'Haÿ-en commun » s'interroge sur le contenu du projet de centre de loisirs sans hébergement des Blondeaux pour un montant de 250 000 euros.

De la même façon, concernant la rénovation du pavillon Hoff et l'étude sur la salle polyvalente, selon M. Moualhi les sommes devraient être déduites de la subvention accordée par la ville à l'aménageur dans le cadre de l'opération Cœur de ville. A l'origine, la salle polyvalente était intégrée dans le projet, ce n'est plus le cas. Ainsi, son retrait devrait réduire en conséquence la subvention de la ville.

Sur le chapitre 21, M. Moualhi s'interroge sur le projet d'aménagement du boulevard de la Vanne et sur son contenu : nouveau projet ou projet lié au marché La Halle des Saveurs ?

Enfin, sur le chapitre 23, l'ampleur des travaux envisagés pour les franchissements autoroutiers avenue Henri Thirard pose question tout comme le calendrier de conception de ce projet.

### **M. Fernand Berson**

Concernant les frais de gestion du parking, les sommes inscrites au BP 2021 correspondaient à des provisions, réajustées lors de l'attribution du marché correspondant à la société Indigo au prorata temporis de l'ouverture du marché à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 correspondant à la mise en service du dit parking.

### **M. le Maire**

Le Maire tient à remercier tout d'abord les élus qui, dans le contexte sanitaire que nous traversons, ont assuré la tenue des bureaux de vote et se sont impliqués pour permettre l'exercice du jeu démocratique. Il regrette en revanche la plus difficile mobilisation des élus de l'opposition alors que les mesures de protection mises en œuvre pour assurer la sécurité sanitaire, de tous, le jour du scrutin sont conformes aux préconisations des services de l'Etat. L'ensemble de leurs recommandations ont

été scrupuleusement respectées tant pour l'aménagement de l'espace que dans la mise en œuvre de moyens ou dispositifs spécifiques (installation de protection en plexiglass, gel hydro alcoolique, masques...).

Reste qu'une hygiène scrupuleuse notamment, le lavage régulier des mains est préférable au port de gants qui par définition ne sont pas systématiquement changés ou lavés après chaque manipulation, contribuant ainsi à la propagation du virus notamment quand les mains sont portées au visage ou à la bouche.

De fait, l'utilisation de gants ne fait, non seulement pas partie des recommandations, mais est en outre déconseillée.

Sur demande adressée à l'administration, il est possible de communiquer à tous ceux qui le souhaite une liste exhaustive du matériel de protection acheté pour les élections.

Concernant le projet de centre de loisirs des Blondeaux, il s'agit effectivement d'un investissement assis sur l'état actuel des services dédiés aux activités périscolaires, sur les projections démographiques à moyen et long terme et sur les évolutions corrélatives de la population scolaire. En responsabilité, la ville souhaite disposer d'équipements publics d'une capacité d'accueil suffisante, en adéquation avec les besoins.

Pour les enfants de l'école des Blondeaux, les avantages de ce projet sont doubles. Il leur assure dans l'immédiat des conditions d'accueil optimisées pour les activités péri scolaires et libère des espaces, actuellement occupés au rez-de-chaussée du bâtiment, en vue de leur aménagement ultérieur en salles de classe.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui contribuera également à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants des quartiers des Blondeaux et de la Vallée aux Renards.

A propos de la salle polyvalente, sa non réalisation en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation n'est pas compensée, pour assurer l'équilibre de l'opération, par la construction de logements supplémentaires. Contractuellement, son aménagement et l'équipement de ses locaux incombent à la ville, le changement de son lieu d'implantation ne remet en rien en cause cette disposition. Le volume qui lui était dédié au rez-de-chaussée permettra la réalisation de surfaces commerciales complémentaires.

La salle polyvalente sera aménagée dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation du pavillon Hoff souhaitée dans l'objectif d'une sauvegarde du patrimoine du centre-ville. L'évolution du projet contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des futurs résidents avec une gestion des flux mieux maîtrisée et la limitation des conflits d'usage et des nuisances.

De plus, la désolidarisation de la salle polyvalente d'un immeuble résidentiel autorise pour son aménagement ultérieur des hauteurs sous plafond plus généreuses et donc dans la pratique des usages plus variés.

La Maison Hoff avec sa belle façade en meulière, sans être classée, appartient au patrimoine historique de la ville. Elle mérite à ce titre, alors qu'elle est laissée à l'abandon depuis de longues années d'être préservée et réhabilitée. Pour autant, des investigations et des études techniques préalables restent indispensables pour faire aboutir cette réflexion.



Le projet d'aménagement de la promenade de la Vanne, segmenté en plusieurs tranches, se poursuit. La réalisation du premier tronçon, au droit de la halle des saveurs, est achevée. Il sera suivi de l'aménagement de la section amont, située entre l'Haÿ-les-Roses et Cachan et, de la partie aval située entre Chevilly-Larue et la Halle des saveurs. Il s'agit donc d'inscrire au budget les moyens nécessaires à l'aboutissement de ce projet dans sa globalité. Cela paraît évidemment fondamental.

Concernant l'aménagement du franchissement de l'autoroute rue Henry Thirard, ce projet n'est pas nouveau, pas plus que ne l'est la demande de reconfiguration du carrefour situé entre l'avenue Paul Vaillant Couturier, voirie départementale, et la rue Henry Thirard, au droit de la Halle des saveurs et de la Société Générale dont on parle depuis au moins une décennie.

Les récents résultats électoraux laissent présager un dialogue plus constructif avec les services du Conseil départemental avec plus d'écoute et davantage de réactivité de leur part permettant de faire aboutir ce projet et de sécuriser enfin les traversées de ces voies.

### M. Arnaud Wust

M. Wust souhaite ajouter une remarque. A priori le savon n'a rien à voir avec le gel hydro alcoolique. Pour lui, il s'agit d'une question importante. Il ne pense pas que les problématiques de santé, de sécurité ont été sous-estimés pendant ces élections. Mais, il souhaite insister sur le fait que par exemple le savon ne peut pas être remplacé par le gel hydro alcoolique. Le gel hydro alcoolique contient de l'alcool donc pour les diabétiques, c'est mauvais. Pour des questions d'hygiène – ceci a été observé même sur les employés de la Mairie qui utilisaient le gel hydro alcoolique toutes les 5 minutes – c'est extrêmement mauvais pour la santé.

Au-delà de la polémique, lorsque les personnes portent des gants, ils ne les mettent pas dans les yeux ou dans le nez non plus.

### M. le Maire

M. le Maire réitère ses propos et confirme que les services ont pris toutes les mesures nécessaires pour que ce scrutin ait lieu dans la sérénité et en toute sécurité pour les concitoyens, les élus et les agents, notamment sur le plan sanitaire.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APPROUVE** le Budget supplémentaire de 2021, lequel se présente de la manière suivante :

Investissement	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Propositions nouvelles ( <i>dont 1068 : 4 345 835.37 €</i> )	+4 452 439.49	+8 798 274.86	+4 345 835.37
Solde d'exécution positif reporté N-1		+6 601 944.52	+6 601 944.52

<b>Restes à réaliser</b>	+16 678 956.40	+5 731 176.51	- 10 947 779.89
<b>Total</b>	<b>+21 131 395.89</b>	<b>+21 131 395.89</b>	-

<b>Fonctionnement</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Propositions nouvelles	+4 637 002.45	+275 034.99	-4 361 967.46
Excédent de fonctionnement reporté		+4 361 967.46	+4 361 967.46
<b>Total</b>	<b>+4 637 002.45</b>	<b>+4 637 002.45</b>	-

<b>Total cumulé</b>	<b>+25 768 398.34</b>	<b>+25 768 398.34</b>	-
---------------------	-----------------------	-----------------------	---

Pour la section de fonctionnement

A) Dépenses

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget supplémentaire</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	+258 434.27
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	+101 625.19
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	+11 861.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	+450 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+3 815 081.99

B) Recettes

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget supplémentaire</b>
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	+130 850.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	+144 184.99

Pour la section d'investissement

A) Dépenses d'investissement

Ville de L'Haÿ-les-Roses  
Département du Val-de-Marne

Chap.	Libellé	Budget Supplémentaire
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	+81 845.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	+383 248.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	+903 112.99
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	+1 023 916.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	+1 960 317.50
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	+100 000.00

## B) Recettes

Chap.	Libellé	Budget Supplémentaire
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	+4 345 835.37
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	+85 040.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	+2 317.50
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+3 815 081.99
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	+450 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	+100 000.00

Résultat des votes :

**POUR** : 30

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 9 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

**9 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 : BUDGET RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le Budget supplémentaire du budget restauration et portage à domicile de l'année 2021, lequel se présente de la manière suivante :

Ville de L'Haÿ-les-Roses  
Département du Val-de-Marne

<b>Investissement</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Propositions nouvelles	+ 5 587.97	-	-5 587.97
Solde d'exécution positif reporté N-1		+5 587.97	+5 587.97
<b>Restes à réaliser</b>			
<b>Total</b>	<b>+5 587.97</b>	<b>+5 587.97</b>	<b>-</b>

<b>Fonctionnement</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Propositions nouvelles	+12 753.09	-	-12 753.09
Excédent de fonctionnement reporté		+12 753.09	+12 753.09
<b>Total</b>	<b>+12 753.09</b>	<b>+12 753.09</b>	<b>-</b>

<b>Total cumulé</b>	<b>+18 341.06</b>	<b>+18 341.06</b>	<b>-</b>
---------------------	-------------------	-------------------	----------

## 1 – POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

	Libellé du chapitre	Budget supplémentaire
Chapitre 011	Charges à caractère général	+12 753.09

Pour mémoire, montant de l'excédent de fonctionnement reporté N-1 : 12 753.09 €.

## 2 – POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

	Libellé du chapitre	Budget supplémentaire
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	+5 587.97

Pour mémoire, montant du solde d'exécution positif reporté N-1 : 5 587.97 € ;

Résultat des votes :

**POUR : 33**

Ville de L'Haÿ-les-Roses  
Département du Val-de-Marne

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

**10 – CONCESSION D'AMENAGEMENT LOCARNO : COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL (CRFA 2019 et 2020) ET AVENANT N°2 AU TRAITE DE CONCESSION**

**M. Olivier Lafaye**

M. Lafaye demande quelle sera la surface de la médiathèque ainsi que le prix du M2. Il demande également combien coûte la Halle.

**M. le Maire**

La Halle des saveurs est estimée à 11,5 millions d'euros, incluant la halle de marché, le parking et le restaurant à l'étage. Ce cout n'a rien d'exceptionnel, par référence au prix d'équipements identiques, pour ce projet dont la qualité architecturale est par ailleurs plébiscitée.

Il est important de préciser également que sa réalisation a été financée par la commune sur des fonds propres sans recours à l'emprunt et sans augmentation de la fiscalité.

Le bâtiment de la Halle est achevé à l'exception des réserves et des finitions, principalement dans le parking. Pour autant, sa mise en service est différée, les travaux d'aménagement par les commerçants de leurs étals étant retardés du fait de la pénurie mondiale de matières premières touchant le bois, les matériaux métalliques et le PVC, principalement utilisés.

Il faut compter environ cinq mois de retard dans les approvisionnements sans garantie aucune sur la stabilité des prix. Dans ce contexte, l'inauguration de ce nouvel équipement ne pourra pas intervenir en 2021, les commerçants ayant besoin de visibilité, notamment en fin d'année ou ils réalisent un chiffre d'affaire important. Des concertations sont en cours avec le futur délégataire pour déterminer la date d'ouverture de la Halle des saveurs courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Concernant la future médiathèque, le prix au m2 est conforme aux prix du marché avec 2 500 m2 de surface totale dont 2000 m2 de surface utile auxquels il faut rajouter 500 m2 de jardin privatif pour la future médiathèque. A cela s'ajoutent les crédits d'investissement nécessaire à son équipement.

**M. Sophian Moualhi**

M. Moualhi s'interroge sur la date définitive de livraison de la médiathèque et sur l'emplacement du boulodrome. Il souhaite obtenir des plans du projet, y compris de l'extérieur avec les 30 places de parking.

Enfin, M. Moualhi demande quel est le coût de la halle et si pour compenser la hausse du coût de la halle, il a été décidé d'augmenter le nombre de logements sur l'opération.

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

**M. le Maire**

La commune ambitionne l'été 2024 pour la livraison de la médiathèque. Le projet étant en phase de conception, les plans sont susceptibles d'évoluer. Quant au phasage, le calendrier est modifié puisque le démarrage du chantier est conditionné par la libération de l'espace et donc la démolition du marché Locarno.

Dès la mise en service de la Halle des saveurs, il sera procédé à la réalisation de la médiathèque, dont la livraison conditionne l'aménagement du foncier libéré par l'actuelle Bibliothèque.

Pour le boulodrome, la concertation avec les boulistes a conduit à envisager sa localisation, en dehors de la concession d'aménagement, plus au sud pour l'implanter sur l'emprise de la promenade de la Vanne, plus en proximité avec le stade de L'Hayette.

Concernant le coût de la Halle, vous l'avez dit vous-même, tous les chiffres sont là. Il faut faire la différence entre HT et TTC puisque le remboursement de la TVA par le FCTVA intervient ultérieurement, en moyenne deux ans après l'effectivité de la dépense.

**M. Olivier Lafaye**

M. Lafaye s'interroge sur le devenir du projet de centre culturel et cultuel musulman avec l'augmentation du foncier.

**M. le Maire**

Le centre culturel et cultuel musulman se trouve en dehors de la concession donc la limite du terrain de la concession s'arrête avant le terrain qui est sous promesse de vente avec l'association MAHDI, ce qui n'a aucune incidence sur le prix de cession négocié dans le cadre de la promesse de vente conclue entre la ville et l'association.

**M. Sophian Moualhi**

M. Moualhi demande comment se caractérise la subvention de la région dans le montant du projet Cœur de ville et si, pour compenser l'augmentation des coûts de construction de la Halle de marché, il était prévu d'augmenter le nombre de logements de l'opération.

**M. le Maire**

La subvention de la région a été attribuée pour l'ensemble de l'opération qui concerne à la fois Locarno et Cœur de ville. La commune a préservé l'équilibre de la zone en s'assurant que l'aménagement était le plus propice pour redynamiser cette partie de la ville.

Concernant la programmation de logements, cette dernière reste théorique, les études de maîtrise d'œuvre urbaine se poursuivant à la demande de la Ville. Au contraire des insinuations de l'opposition, la Ville travaille à monter une opération globale permettant de densifier le projet et intégrer la réalisation d'une véritable coulée verte, en pleine terre, à l'échelle de l'opération.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**EMET** un avis favorable sur le compte rendu financier annuel 2019 et 2020 de la concession d'aménagement Locarno et sur le projet d'avenant n°2 au traité de concession.

**SOLLICITE** l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il approuve ce Compte Rendu Financier Annuel pour les années 2019 et 2020, l'avenant n°2 ci-joint et que son Président procède à sa signature.

Résultat des votes :

**POUR** : 30

**CONTRE** : 9 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

**ABSTENTION** : 0

**11 – ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM )**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

**12 – ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

**13 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DU CENTRE DE VACCINATION CONTRE LA COVID 19**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la convention relative au fonctionnement du centre de vaccination de L'Haÿ-les-Roses contre la covid-19 entre l'ARS et la Ville, fixant les modalités de fonctionnement et de financement des surcoûts auxquels la structure portant le centre de vaccination est exposée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents administratifs et financiers afférents.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité



## 14 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE que le tableau des effectifs est modifié de la manière suivante :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	COMMENTAIRES
Attaché territorial	26 (-1)	25	Transformation du grade suite à mutation d'un agent et mise en adéquation au grade du candidat retenu sur le poste de DACE
Attaché Principal	4 (+1)	5	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	11 (-1)	10	Transformation du grade suite à mutation d'un agent et mise en adéquation au grade du candidat retenu sur un poste de gestionnaire carrière paie
Rédacteur	16 (+1)	17	
Rédacteur	17 (+1)	18	Création du grade sur le poste de gestionnaire maladie suite à la mobilité interne de l'agent occupant le poste
Adjoint technique	122.96(+1)	123.96	Création du grade sur un poste de chauffeur-livreur

DIT que la dépense en résultant sera imputée au Budget de la Ville au chapitre 012, articles 64131, 6331, 6332, 6336, 6451 et 6453.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

**Vœu** : DEFENDONS LA POLITIQUE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

### M. le Maire

Ce ne sont pas les activités de l'AFDCCS qui sont menacées, en tant que telles, c'est la fin d'un contrat passé entre la ville et un prestataire. En tant que collectivité, la Ville a le devoir de respecter la loi. Choisir un prestataire par le fait du prince est interdit. Des marchés publics doivent être passés selon un cahier des charges et une enveloppe budgétaire prédéterminés. Tout cela est public et transparent. Le principe

Ville de L'Haÿ-les-Roses  
Département du Val-de-Marne

du libre accès à la commande publique est strictement respecté. Qui veut répondre à une offre est libre d'y procéder.

L'AFDCCS a commis l'erreur de ne pas répondre à ce marché alors même qu'elle était profondément informée de son renouvellement.

Pour ne pas porter atteinte au principe de la libre concurrence qui est un principe majeur du droit de la commande publique. Il est interdit d'appeler un potentiel prestataire pour l'informer de la publication d'un marché.

De plus, sur les plateformes des marchés publics, les services municipaux sont informés quand un prestataire identifié sur les plateformes télécharge un dossier d'appel d'offres, ce qui a été le cas de la ligue de l'enseignement, organisme de tutelle de l'AFDCCS.

L'AFDCCS n'a pas répondu pour avoir laissé passer la date.

C'est la ville qui, constatant le marché infructueux, a prévenu les professeurs ainsi que l'équipe administrative de l'AFDCCS qui n'était même pas informée par leur employeur qu'il n'avait pas répondu au marché.

La Ville n'étant pas l'employeur du personnel de l'AFDCCS, elle n'a donc pas de lien juridique avec celui-ci. Il n'existe donc pas de situation de reprise de personnel de l'AFDCCS, comme cela a parfois été parfois évoqué.

Pour autant, et malgré cette situation inédite, la Ville se mobilise et fait son possible pour que les activités se poursuivent sur la commune notamment en se rapprochant de structures implantées sur le territoire, en particulier le conservatoire ou encore l'AVARA.

La ville prendra toute sa part pour que les élèves continuent à avoir accès à la culture, ce qui est une richesse sur notre ville, dans des conditions similaires ou proches de ce qui existait précédemment.

Appeler à relancer le marché pour que l'AFDCCS obtienne le marché est illégal.

### **Mme Mélanie Nowak**

Dès que le marché a été déclaré infructueux, la déléguée du personnel a été rencontrée, afin de pouvoir co-construire avec elle la réponse qui pouvait être apportée aux élèves et aux professeurs, et afin d'étudier toutes les portes permettant une poursuite des activités.

Actuellement, les professeurs sont rencontrés individuellement pour savoir ce qu'ils ont envie de faire afin de leur proposer des options.

Tout le monde espère pouvoir avancer avec eux et être en capacité de proposer des options concrètes aux élèves pour la rentrée comme je vous l'avais expliqué lors de notre commission il y a 10 jours.

### **M. le Maire**

Nous rappelons également que nous n'avons pas en tant que collectivité les coordonnées des familles. Donc il est extrêmement difficile pour nous de communiquer en direct avec les familles.

### **M. Paul Gohin**

M. Gohin demande si d'autres organismes que l'AFDCCS ont répondu à l'appel d'offres. Il s'inquiète de la situation et souhaite par ce vœu montrer que la situation est grave.

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

### **M. le Maire**

La commune cherche les meilleures solutions pour faire en sorte que ces prestations continuent. M. le Maire demande le retrait de ce vœu parce que d'un côté, il est satisfait dans la mesure où la commune est totalement mobilisée pour sauver les activités et d'un autre côté, il n'est pas légal puisqu'il appelle à relancer un marché public avec l'intention d'obtenir un prestataire particulier.

L'attachement à l'AFDCCS est partagé et l'objectif est clair : pouvoir proposer dès la rentrée des activités équivalentes à celles que proposait l'AFDCCS.

### **M. Sophian Moualhi**

M. Moualhi propose de rédiger un vœu commun car le but de tous est de proposer une solution à la situation actuelle. Il demande également s'il est possible de relancer un nouvel appel d'offres dans la mesure où personne d'autre n'avait répondu au marché initial.

### **M. le Maire**

Relancer un marché prend du temps, les montants de ce marché étant importants, cela implique l'application d'un certain nombre de règles et une procédure longue, non compatibles avec les échéances de la rentrée.

La façon la plus sécurisée d'avancer sur ce dossier est donc de travailler à la base avec les professeurs et de voir ce que chacun et chacune veut faire.

L'objectif n'est pas de sauver l'AFDCCS dans l'intérêt des L'Haÿssiennes et des L'Haÿssiens, en tant que personne morale mais bien de sauver les activités qui s'y rattachent

De nombreux partenaires sont prêts à s'investir, les professeurs ont évidemment envie de continuer leurs activités, il y a des familles qui souhaitent que ces activités continuent et la municipalité est convaincue que les solutions seront trouvées pour poursuivre ces activités dès la rentrée.

C'est un sujet majeur qui n'est pas du tout pris à la légère mais le vœu tel qu'il a été présenté ce soir est d'une certaine manière irrecevable, au regard des règles de la commande publique.

### **M. Sophian Moualhi**

M. Moualhi dit que la priorité est de trouver des solutions pour que les professeurs puissent continuer à proposer leur activité et que les familles L'Haÿssiennes puissent continuer d'exercer ces pratiques artistiques et culturelles.

### **M. Arnaud Wust**

M. Wust demande à M. le Maire s'il prend l'engagement moral de trouver une solution pérenne avec plusieurs des associations possibles.

### **M. le Maire**

M. le Maire confirme la volonté de la collectivité. Ce vœu a permis de susciter le débat et surtout de présenter un certain nombre d'explications et de répondre à nombre de contrevérités exprimées dans ce dernier.

Une course contre la montre est lancée car les services municipaux n'ont pas les coordonnées des familles.

M. le Maire propose une suspension de séance pour permettre au groupe d'opposition de s'entretenir sur le vœu.

La séance est suspendue à 23h30.

Reprise de la séance à 23h32.

### **M. Sophian Moualhi**

M. Moualhi propose de supprimer les mentions du vœu indiquant la possibilité pour l'AFDCCS de répondre à un nouvel appel d'offre et de conserver le vœu.

### **M. le Maire**

Le vœu se nomme « Sauvons l'AFDCCS », c'est le rapport à l'AFDCCS qu'il faut supprimer pour ne montrer que l'attachement à l'activité.

M. le Maire propose le vœu suivant : « Défendons la politique culturelle et artistique à l'attention des enfants L'Haÿssiens et des L'Haÿssiens ».

### **Mme Mélanie Nowak**

A titre informatif, les parents d'élèves peuvent laisser leurs coordonnées sur le site de la Mairie afin d'être tenus au courant directement des avancées du projet et des différentes options qui seront retenues pour leurs enfants et pour les activités qu'ils pratiquent.

Elle tient aussi à remercier les services municipaux qui depuis 2 mois sont à l'œuvre pour trouver des solutions. Ce n'est pas évident, c'est un gros travail imprévu qui s'est greffé sur les contraintes liées au Covid et au contexte électoral

### **M. Sophian Moualhi**

M. Moualhi annonce que le vœu est retiré dans la forme présentée et que le groupe accepte la proposition de vœu de Mr le Maire.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

## **QUESTIONS COMPLEMENTAIRES**

1. Que devient la commission Laïcité composée d'élus et créée suite à l'assassinat de Samuel Paty ?

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

41 rue Jean Jaurès, 94246 L'Haÿ-les-Roses Cedex – Tél. 01 46 15 33 33 – Fax 01 46 15 33 00 – [www.lhaylesroses.fr](http://www.lhaylesroses.fr)

### **M. le Maire**

Pour le moment, aucune commission pour la Laïcité n'a été créée et instituée. Tout le monde est convaincu de la nécessité de créer une telle commission mais elle ne pouvait pas être créée dans un contexte électoral. Rendez-vous en septembre.

2. Suite à la loi dite "Sécurité globale », quelles sont les actions de la commune prévues s'agissant de la brigade cynophile : allons-nous délibérer pour créer une telle brigade à L'Haÿ-les-Roses ? Si c'est le cas, dans quel délai ?

### **M. le Maire**

La police municipale de L'Haÿ-les-Roses dispose déjà d'une brigade cynophile depuis 2017, à des fins de sécurisation des événements communaux et des interventions à risques, notamment de nuit.

Depuis la promulgation de la loi de sécurité globale le 25 mai dernier, il est nécessaire de prendre une délibération en Conseil municipal pour disposer d'une brigade cynophile. Ce sera le cas dès que la commune disposera à nouveau d'un chien conventionné.

3. Suite à la loi dite "Sécurité globale », quelles sont les actions de la commune prévues s'agissant du drone acquis par la ville en 2018

### **M. le Maire**

Le drone n'est utilisé que dans le cadre de ce que la loi autorise à savoir qu'il est nécessaire de faire courir un délai de prévenance et d'obtenir une autorisation préalable préfectorale d'au moins 5 jours. Le drone n'est utilisé que pour sécuriser des événements, marchés de Noël, etc.

Le drone acquis par la commune en 2018 avait coûté 1 980 € HT et n'a pas de coût de fonctionnement particulier.

4. Pouvez-vous nous préciser si les LBD intelligents sont utilisés par les policiers municipaux actuellement.

### **M. le Maire**

Les lanceurs de balles de défense (LBD 44) étaient auparavant autorisés pour les polices municipales.

La Ville souhaitant garantir les meilleures conditions de sécurité qu'il soit concernant cet armement non létal, elle avait expérimenté un dispositif de sécurisation des tirs dit « intelligents » venant d'une part empêcher les tirs considérés comme dangereux et d'autre part enregistrer les paramètres de tirs à des fins de traçabilité.

Depuis 2019, les LBD 44 ne sont plus autorisés pour les polices municipales.

Les LBD 44 de la police municipale de L'Haÿ-les-Roses ont donc été restitués au fabricant.

S'agissant d'une expérimentation, ils n'ont rien coûté à la Ville.

5. S'agissant de la ZAC Lallier Paul Hochart, la campagne de repérage d'espèces a-t-elle été réalisée ? Si oui, quelles en sont les conclusions ? Une demande de dérogation espèces protégées est-elle en cours de dépôt ?

### M. le Maire

Une étude d'impact a été réalisée sur Lallier, au sein de laquelle figurait une étude d'espèces protégées.

Il est apparu le passage aérien de chiroptères.

Afin de lever tout doute sur la présence d'éventuels habitats, une étude spécifique sur les arbres habités a été réalisée.

Cette étude était facultative mais la Ville a souhaité aller au bout de la démarche.

L'étude a démontré qu'il n'y avait aucune espèce protégée qui résidait ou nichait dans le secteur.

Toutes ces études avaient été mises à disposition du public lors de la mise à disposition de l'étude d'impact.

Concernant la campagne de repérage d'espèce, les études préalables montrent la présence d'espèces protégées sur le secteur de Paul Hochart.

Les habitats ne sont pour autant pas sur le secteur du groupe scolaire et du premier lot ; ils sont selon l'aménageur en périphérie du foyer Coallia.

Des études complémentaires seront menées sur cette zone autour de Coallia.

S'il est avéré que des foyers sont présents, des mesures compensatoires pour reconstituer les habitats devront être prises.

A 23h50, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Pour extrait conforme,

Vincent JEANBRUN



Maire de L'Haÿ-les-Roses  
Conseiller régional d'Île-de-France